

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 28 mars 2019.
- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2019
- Nomme les délégués suivants pour les différentes commissions, suite au décès de Mme Noëlle GALLAIRE
 - Commission municipale d'appel d'offres : Titulaire : C. RIONDEL – Suppléant : C. CHASSARD
 - Travaux communaux-voirie-circulation : Titulaire : N. LABREUCHE
 - Environnement-Eau-Assainissement : Présidente : C. ANTOINE
 - Représentation de la commune dans les groupes de travail à la CCHC pour le PLUI : Titulaire : MO. HAGEMANN – Suppléant : C. CHASSARD
 - Finances-Associations-Communication : Présidente : MO. HAGEMANN – Titulaire : S. COLIN
- Constate la désaffectation d'une partie du chemin communal desservant la propriété de M. DIRAND et Mme MENEZES, demeurant 14 rue Max Chaon. Prononce le déclassement du domaine public routier de la commune et constate son intégration dans le domaine privé de la commune. Cède la parcelle qui sera issue de la division du chemin, d'une contenance approximative de 116 m², au bénéfice de M. DIRAND et Mme MENEZES, pour un prix de 5 € le m². Précise que la surface définitive sera déterminée par un géomètre après signature d'une promesse de vente. Autorise Mme le Maire ou son représentant, à signer la promesse de vente ainsi que l'acte notarié à venir. Indique que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par l'acquéreur
- Fixe le prix du stère de bois de chauffage en menus produits forestiers à 9 euros pour l'année 2019 et approuve le règlement des cessions de bois
- Approuve la décision modificative, en vue de remplacer le matériel dérobé aux ateliers municipaux, par une augmentation de crédits, au compte D 2158 : autres matériels & outillage de 10 000 €
- Fixe le montant d'une stèle au cimetière à 50 euros, suite à la sollicitation par un administré
- Adopte le vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé, avec une voix contre
- Décide de ne pas donner suite à la demande de l'AMF, relatif au versement d'une subvention pour la restauration de Notre-Dame de Paris, considérant que la Fondation du patrimoine a reçu suffisamment de dons et que les versements sont désormais clos.
- S'engage à mettre l'équivalent d'un chêne, pour la reconstruction de Notre-Dame, à hauteur d'une valeur maximum de 200 €.
- Verse une subvention exceptionnelle de 20 € pour le musée Haut-Saônois de la carte postale à EFFRENEY

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 17 mai 2019

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN